



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

Embargo: samedi 21 août 2010, 11 heures

La parole prononcée fait foi.

Assemblée des délégués du PBD le 21 août 2010 à Soleure

Oui à une assurance-chômage sûre

Hansjörg Hassler, conseiller national GR

Le 26 septembre 2010, les citoyennes et citoyens suisses voteront sur la quatrième révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI). Il s'agit de rétablir l'équilibre financier de l'assurance-chômage (AC) et de réduire la dette, mais aussi de définir une révision économiquement et socialement supportable.

L'assurance-chômage présente un déficit structurel

Les dépenses de l'AC varient très fortement. En période de haute conjoncture, les charges sont beaucoup moins lourdes que pendant une crise, avec des taux de chômage en hausse. Mais le compte devrait s'équilibrer sur l'ensemble du cycle conjoncturel: les excédents accumulés pendant les périodes favorables devraient couvrir les déficits causés par une récession. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. La cause réside dans l'optimisme exagéré qui a présidé à l'élaboration de la législation en vigueur. À l'heure actuelle, l'assurance-chômage est basée sur un taux de chômage moyen de 2,5%, soit environ 100 000 chômeurs. Pour être réaliste, ce taux devrait être de 3,3% (130 000 chômeurs). Conséquence: l'assurance-chômage enregistre un déficit annuel moyen d'un milliard de francs. Après la dernière période de haute conjoncture, à fin 2008, l'AC ne disposait d'aucunes réserves, au contraire: elle affichait une montagne de dettes de 4 milliards de francs. Depuis lors, à cause de la crise, les déficits ont été particulièrement élevés et la dette totalisait déjà 7 milliards de francs en juin dernier. Cet endettement croissant n'est plus supportable, il doit être stoppé.

La réforme de l'AC stoppe l'endettement, les prestations de base restent garanties

Au vu du déficit structurel de l'AC, le Conseil fédéral a entamé l'élaboration d'une révision de la loi avant même la crise conjoncturelle. Le Parlement a approuvé la révision lors de sa session du printemps 2010. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent assainir l'AC en adaptant à parts égales les cotisations et les prestations. Les recettes supplémentaires et les économies sont en équilibre. Concrètement, la réforme de l'AC prévoit d'améliorer les recettes par une légère augmentation des déductions salariales, qui passeraient de 2 à 2,2%, et par un pourcent de solidarité sur les hauts revenus. Ce dernier sera introduit indépendamment de l'issue de la votation. Ces mesures génèrent 646 millions de francs de recettes supplémentaires. Du côté des prestations, le principe d'assurance est renforcé et des incitations à abuser de l'AC actuelle sont éliminées. La réduction de ces incitations néfastes permet d'abaisser les coûts de 622 millions de francs. Dans l'ensemble, la réforme améliore



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

donc le compte de l'AC de 1,3 milliard de francs par an. La réforme ne touche pas aux prestations de base actuelles:

- La hauteur des indemnités journalières reste inchangée: les chômeurs sont en principe assurés pendant un an et demi et reçoivent 70 ou 80% du salaire assuré.
- Les personnes âgées de plus de 55 ans et partiellement invalides peuvent comme aujourd'hui toucher les allocations de chômage pendant deux ans.

Un OUI à la révision permet d'éliminer des incitations néfastes

Un Oui à la révision de l'AC permet aussi d'éliminer des incitations inopportunes. La situation sera ainsi plus équitable et un véritable retour au monde du travail sera favorisé. Il y a des abus aussi dans l'assurance-chômage. Les chômeurs doivent certes prouver qu'ils s'efforcent activement de trouver un nouvel emploi. Mais il y a partout des moutons noirs. La réduction de ces incitations néfastes est nécessaire, justifiée et socialement acceptable. Il s'agit concrètement des mesures suivantes:

- Les étudiants fraîchement diplômés doivent toujours attendre 120 jours avant de pouvoir solliciter l'assurance-chômage.
- Les chômeurs doivent avoir cotisé au moins aussi longtemps que la durée possible des indemnités. L'alignement de la durée des cotisations sur celle des allocations enlève de l'attrait à l'assurance et encourage ainsi à revenir rapidement à la vie professionnelle. Aujourd'hui, par exemple, cotiser un an à l'AC donne droit à un an et demi d'allocation de chômage. Cela vaut pour les Suisses, les étrangers et les immigrants en provenance de l'UE. À l'avenir, seules pourront toucher les prestations de l'AC pendant un an et demi les personnes qui auront cotisé pendant au moins un an et demi. La prestation de base reste donc assurée pour la majorité des chômeurs. Mais l'adaptation rend l'assurance suisse un peu moins attrayante pour les immigrants, en comparaison européenne. On encourage ainsi un retour rapide à une activité professionnelle.
- Les jeunes chômeurs ont les meilleures chances de retrouver rapidement un emploi. Ils sont donc d'autant plus fermement incités à tout entreprendre pour retourner dès que possible dans le marché du travail. La limitation de la durée d'indemnisation à 200 indemnités journalières pour les chômeurs de moins de 25 ans est supportable. Les chômeurs de moins de 30 ans doivent désormais également accepter un emploi situé hors de leur domaine d'activité précédent. Cette mesure aussi me paraît raisonnable et acceptable.
- Les chômeurs ne peuvent plus acquérir de nouveaux droits aux indemnités journalières en participant à des programmes d'occupation financés par les pouvoirs publics. On met ainsi un terme aux navettes entre les programmes d'occupation et le chômage et on encourage le retour au monde du travail.

En cas de non, les déductions salariales passeraient à 2,5%

Selon la loi sur l'AC actuelle, la dette de l'AC ne doit pas dépasser 2,5% de la somme des salaires assurés. Cela correspond à quelque 6 milliards de francs. Lorsque la dette dépasse cette valeur-limite, le Conseil fédéral est tenu par la loi d'augmenter les cotisations. Le 30 juin de cette année, le Conseil fédéral a également décidé d'accroître les déductions salariales à 2,5% en cas de non au



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

projet de révision. Cela représenterait une charge supplémentaire plus de deux fois plus élevée pour les travailleurs et les entreprises, soit environ 1,4 milliard de francs. Et cette solution ne serait pas durable. Réagir aux problèmes en élevant simplement les cotisations est une solution de facilité. La charge devient ainsi excessive pour les consommatrices et consommateurs, et surtout pour les personnes qui doivent réfléchir à deux fois avant chaque dépense. Il est incompréhensible que les milieux de gauche et les syndicats souhaitent infliger des déductions salariales plus élevées à leur propre clientèle.

La révision prévue de la Loi sur l'assurance-chômage est très équilibrée. Les recettes supplémentaires et l'élimination des faux attraits sont à peu près équivalentes. La réforme est économiquement et socialement supportable. Et la révision nous permet d'assainir durablement les finances de l'assurance-chômage. Personnellement, j'ai la certitude que nous pourrons nous prononcer sur un très bon projet le 26 septembre et je vous recommande aujourd'hui de soutenir le oui avec conviction.